



## Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale  
11 février 2022  
Français  
Original : anglais

### Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

#### Vingtième session

Abidjan, Côte d'Ivoire, 12-18 mai 2022

Point 2 e) de l'ordre du jour provisoire

**Mise en œuvre efficace de la Convention aux niveaux national, sous-régional  
et régional : Développement et promotion des activités de renforcement ciblé  
des capacités pour favoriser la mise en œuvre de la Convention**

## Développement et promotion des activités de renforcement des capacités pour favoriser la mise en œuvre de la Convention

### Note du secrétariat

#### *Résumé*

Par sa décision 2/COP.14, la Conférence des Parties a réaffirmé l'importance et la nécessité du renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification en général. Elle s'est également dite consciente qu'il fallait continuer à intensifier les efforts dans ce domaine et qu'il importait de renforcer les capacités pour atteindre les objectifs de développement durable, et a adopté la décision susmentionnée sur l'amélioration, la consolidation et la promotion du renforcement des capacités, dans laquelle elle charge le secrétariat et le Mécanisme mondial de mettre en œuvre des mesures concrètes pour faciliter ce processus.

On trouvera dans le présent document un compte rendu des activités menées par le secrétariat et le Mécanisme mondial en exécution de ce mandat. Y figurent aussi des conclusions et recommandations que la Conférence des Parties voudra peut-être examiner, conjointement avec le projet de décision pertinent figurant dans le document ICCD/CRIC(20)/10, lors de ses délibérations sur les éventuelles mesures à prendre pour améliorer le renforcement des capacités dans le cadre de la Convention.



## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–4	3
II. Renforcement ciblé des capacités à l’appui de la mise en œuvre de la Convention...	5–36	3
A. Aide générale au renforcement ciblé des capacités.....	6–22	3
B. Aider les Parties à parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres .....	23–25	7
C. Poursuite du renforcement ciblé des capacités afin de soutenir une mise en œuvre de la Convention qui tienne compte de la dimension du genre et qui soit porteuse de transformation .....	26–27	8
D. Facilitation de l’élaboration de supports de formation pour les journalistes ainsi que la recherche et la mise à disposition de formateurs.....	28–31	8
E. Organisation de formations sur la Boîte à outils de lutte contre la sécheresse de la Convention.....	32–36	9
III. Partenariats d’aide au renforcement des capacités.....	37–53	10
A. Promouvoir les partenariats afin de développer un renforcement ciblé des capacités .....	37–42	10
B. Partenariats avec des réseaux de médias et d’autres entités en vue de faciliter l’élaboration de supports de formation pour les journalistes ainsi que la recherche et la mise à disposition de formateurs.....	43–46	11
C. Partenariats et collaborations en matière de renforcement des capacités en vue de contribuer à atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres, en mettant l’accent sur le suivi et sur l’élaboration de projets et programmes porteurs de transformation .....	47–50	12
D. Favoriser la collaboration dans les activités de renforcement des capacités en matière d’atténuation des effets de la sécheresse en s’appuyant sur les partenariats existants et en établissant de nouveaux .....	51–53	13
IV. Innovations visant à favoriser un renforcement des capacités présentant un bon rapport coût-efficacité.....	54–60	13
A. Élaboration et promotion de méthodes novatrices visant à faciliter le renforcement des capacités .....	54–56	13
B. Poursuite de l’élaboration de la Plateforme pour le renforcement des capacités et de la Plateforme exclusive d’apprentissage en ligne .....	57–60	14
V. Conclusions et recommandations .....	61–62	15
A. Conclusions .....	61	15
B. Recommandations.....	62	16

## I. Introduction

1. Par sa décision 2/COP.14, la Conférence des Parties s'est dite consciente qu'il fallait continuer à intensifier les efforts de renforcement des capacités afin de favoriser la mise en œuvre de la Convention. Le secrétariat y est prié, dans la limite des ressources disponibles :

a) De poursuivre le renforcement ciblé des capacités pour appuyer une mise en œuvre de la Convention qui soit sensible à la dimension du genre et porteuse de transformation, et de consolider et d'approfondir encore les partenariats, tant formels qu'informels, pour favoriser davantage le processus de renforcement des capacités de la Convention ;

b) De coopérer avec les partenaires, notamment avec les réseaux de médias pertinents, pour favoriser la mise au point de supports de formation adaptés à l'intention des journalistes ainsi que la sélection et/ou la mise à disposition de formateurs.

2. Au paragraphe 2 de la décision susmentionnée, la Conférence des Parties a prié le secrétariat et le Mécanisme mondial :

a) De continuer de soutenir des activités de renforcement des capacités, en collaboration avec les partenaires concernés, pour faciliter la réalisation de la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT), en accordant une attention particulière au suivi de la NDT et à l'élaboration effective de projets et programmes transformateurs sur la NDT ;

b) D'encourager la collaboration dans les activités de renforcement des capacités visant à atténuer l'impact de la sécheresse, en se fondant sur les partenariats existants avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le National Drought Mitigation Center, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR) et ONU-Eau, et en créant de nouveaux partenariats ;

c) De consacrer des séances de formation, en ligne et en présentiel, à la Boîte à outils sur la sécheresse mise au point dans le cadre de la Convention.

3. Au paragraphe 7 de la même décision, la Conférence des Parties a prié le secrétariat de rendre compte de l'application de ladite décision au Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention à ses sessions futures.

4. Pour donner suite à cette demande, les activités achevées et entreprises par le secrétariat et le Mécanisme mondial, conformément à leurs mandats respectifs définis dans la décision 2/COP.14, sont décrites dans le présent rapport. Y sont présentés les résultats obtenus, les difficultés à régler et quelques mesures novatrices appliquées ou en cours d'application pour promouvoir une mise en œuvre plus efficace des activités de renforcement des capacités prévues dans le cadre de la Convention.

## II. Renforcement ciblé des capacités à l'appui de la mise en œuvre de la Convention

5. La Conférence des Parties, réaffirmant que le renforcement des capacités à tous les niveaux, en particulier aux niveaux local et communautaire, était essentiel pour la mise en œuvre effective de la Convention (voir décision 2/COP.14), a souligné qu'il fallait continuer à intensifier les efforts à cet égard. La présente section porte sur les activités entreprises par le secrétariat pour faciliter l'intensification du renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre de la Convention.

### A. Aide générale au renforcement ciblé des capacités

6. Au cours de la dernière période biennale et jusqu'à ce jour, le secrétariat et le Mécanisme mondial ont continué de faciliter le renforcement ciblé des capacités en menant et en promouvant une série d'activités qui sont brièvement décrites dans le présent document.

## 1. Concours mondial de rédaction

7. Conscient du lien entre les zoonoses et une utilisation inadéquate des terres, le secrétariat, dans le but de promouvoir une gestion durable des terres (GDT), a organisé un concours mondial de rédaction sur le thème « Santé et terres ». L'objectif de l'exercice était de faire prendre conscience du rôle majeur que la gestion durable des terres peut jouer dans la prévention ou la minimisation de l'apparition de zoonoses et du rôle que la mise en œuvre de la Convention peut jouer à cet égard. Cette opération a été un grand succès, car plus de 175 textes provenant de 69 pays du monde entier ont été soumis par des participants âgés de 9 à 65 ans<sup>1</sup>.

## 2. Le projet « Les femmes et la Convention au fil des ans »

8. Dans le cadre des efforts qu'il déploie pour poursuivre le renforcement ciblé des capacités visant à favoriser une mise en œuvre de la Convention tenant compte de la dimension du genre et porteuse de transformation, le secrétariat a élaboré et lancé le projet « Les femmes et la Convention au fil des ans ». L'objectif est de mettre des visages et des voix sur les activités de femmes du monde entier qui œuvrent dans tous les aspects et domaines de la gestion durable des terres, afin d'inciter d'autres personnes à agir pour appuyer la mise en œuvre de la Convention. Ce projet permet notamment aux femmes d'accéder à des opportunités de renforcement des capacités, en encourageant ceux qui proposent ces opportunités à utiliser cet espace pour les présenter. Le projet peut recevoir des contributions du grand public sous toutes les formes, qu'il s'agisse d'enregistrements audio ou vidéo, d'écrits, de dessins, de peintures ou d'affiches<sup>2</sup>.

## 3. Le programme « Les enfants et la Convention »

9. Afin d'initier les écoliers à l'importance des terres dans leur vie, le secrétariat a conçu et lancé le programme « Les enfants et la Convention ». Dans le cadre de ce programme, le secrétariat sensibilise les enfants des écoles primaires et secondaires à la nécessité primordiale de prendre soin des terres. Ils sont sensibilisés à cette question par de nombreux moyens créatifs, notamment des peintures, des affiches, des pièces de théâtre, la plantation d'arbres, des exposés et des débats. Le programme s'est révélé très apprécié et très efficace jusqu'à présent. Pendant la période considérée, des écoles d'Afrique, d'Asie, d'Europe, d'Amérique latine et des Caraïbes y ont participé<sup>3</sup>.

## 4. Expansion du programme général de stages du secrétariat de la Convention

10. Le secrétariat, conscient des limites que la pandémie de COVID-19 impose à ses activités dans ses locaux, a décidé de lancer un programme de stages à distance. Il s'est rapidement révélé qu'utiliser cette méthode permettait d'offrir davantage d'opportunités aux jeunes diplômés, grâce à l'élimination de la contrainte de leur trouver un espace de travail. Cela a conduit à élargir le programme de stages, ce qui a permis au Bureau du développement des capacités et des innovations, établi au titre de la Convention, d'offrir des dizaines d'opportunités de formation supplémentaires à des jeunes du monde entier. Conformément à l'objectif d'accroître le renforcement ciblé des capacités pour favoriser une mise en œuvre de la Convention tenant compte de la dimension du genre et porteuse de transformation, une attention particulière continue d'être accordée à la question de l'équilibre entre les sexes dans le recrutement des stagiaires. Ce programme de stages, qui restent des stages convoités dans le système des Nations Unies, est appelé à se développer.

## 5. Programme spécial de stages pour les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement

11. Conscient de la nécessité de contribuer à faciliter le développement des capacités professionnelles et institutionnelles dans les pays les moins avancés (PMA) et les petits États

<sup>1</sup> Concours mondial de rédaction : <https://knowledge.unccd.int/cbm/voices-all-over-world-1>.

<sup>2</sup> Les femmes et la Convention au fil des ans : <https://knowledge.unccd.int/cbm/call-content-women-and-unccd>.

<sup>3</sup> Les enfants et la Convention : <https://knowledge.unccd.int/cbm/children-and-unccd-florence-italy-2021>.

insulaire en développement (PEID) qui sont Parties à la Convention, le secrétariat a lancé en août 2021 un programme spécial de stages pour les jeunes diplômés de ces pays. Grâce à ce programme, des ressortissants des pays concernés sont instruits et formés dans de nombreux domaines relevant de la mise en œuvre de la Convention. Ces jeunes diplômés restent dans leur pays d'origine pendant et après la formation, car le stage est effectué à distance en raison de la persistance de la pandémie de COVID-19. Là encore, le secrétariat accorde une attention particulière à la parité des sexes lors du recrutement des stagiaires. S'il est trop tôt pour procéder à une évaluation complète de l'efficacité de ce programme, les jeunes diplômés des pays concernés se sont montrés très intéressés.

## 6. Programme de mentorat

12. Dans le cadre des efforts visant à faciliter le renforcement ciblé des capacités à l'appui de la mise en œuvre de la Convention dans les PMA et les PEID, le secrétariat a élaboré un programme de mentorat spécialement destiné à appuyer le perfectionnement de jeunes diplômés issus de ceux de ces pays qui sont Parties à la Convention. Les objectifs de ce programme sont les suivants :

- a) Former de jeunes diplômés issus de ces Parties qui rentreront ensuite chez eux pour travailler dans des domaines ayant trait à la mise en œuvre de la Convention ;
- b) Favoriser la création d'un cadre de jeunes diplômés qui contribueront ensuite à en instruire et former d'autres dans des domaines liés à la mise en œuvre de la Convention ;
- c) Renforcer les capacités institutionnelles des PMA et des PEID ;
- d) Offrir plus d'opportunités aux jeunes femmes diplômées travaillant dans le domaine de la gestion durable des terres.

13. En raison de la pandémie de COVID-19, le secrétariat n'a pas été en mesure de mettre pleinement en œuvre ce programme. Toutefois, sous son égide et avec son concours, l'Interface science-politique (ISP) établie au titre de la Convention a conçu et dirigé le programme de bourses pour scientifiques en début de carrière. Il s'agit d'un programme de bourses *pro bono* administré par le secrétariat, conçu pour offrir la possibilité à des personnes brillantes, qui débutent leur carrière, de contribuer à la réalisation du programme de travail de l'ISP<sup>4</sup>.

## 7. Cycle de conférences sur le renforcement des capacités

14. Au cours de la période considérée, le Bureau du développement des capacités et des innovations a poursuivi son cycle de conférences dans les universités et les écoles. Cependant, la pandémie de COVID-19 a perturbé ce programme, qui avait été conçu à l'origine de manière qu'enseignement et apprentissage se fassent en face à face. Le programme est actuellement réduit mais n'est pas arrêté. Au cours de la période considérée, 10 conférences importantes ont été données dans diverses universités. Là aussi, une grande attention a été accordée à la question d'une mise en œuvre de la Convention qui soit sensible à la dimension du genre et porteuse de transformation. Le fonctionnement de ce cycle de conférences est en cours de révision dans le but de l'améliorer, compte tenu des difficultés suscitées par la COVID-19.

## 8. Renforcement ciblé des capacités grâce à la Plateforme pour le renforcement des capacités

15. Au cours de la période biennale considérée, le secrétariat a poursuivi le développement et l'expansion de la Plateforme pour le renforcement des capacités. Ce processus a notamment consisté à :

- a) Augmenter le nombre total d'offres ;
- b) Proposer pour la première fois des offres en langue russe ;

<sup>4</sup> De plus amples informations sur le programme de bourses de recherche de l'ISP pour scientifiques en début de carrière figurent dans le document ICCD/COP(15)/CST/5.

c) Mettre davantage l'accent sur les offres qui contribuent à stimuler les initiatives visant à poursuivre le renforcement ciblé des capacités pour favoriser une mise en œuvre de la Convention qui tienne compte de la dimension du genre et qui soit porteuse de transformation ;

d) Augmenter le nombre d'offres proposées en langues espagnole et française.

16. La Plateforme pour le renforcement des capacités est pour le secrétariat un moyen important pour toucher les jeunes et leur offrir des possibilités de formation, d'instruction et de développement des compétences. Afin d'aider la Plateforme à atteindre cet objectif, le secrétariat a mis en place un réseau complexe de médias sociaux qui contribue à faciliter les échanges avec les jeunes. La Plateforme fonctionne désormais dans quatre des six langues officielles de l'ONU, le russe venant s'ajouter à l'anglais, au français et à l'espagnol.

#### **9. Renforcement ciblé des capacités grâce à la Plateforme exclusive d'apprentissage en ligne pour le renforcement des capacités**

17. Dans le cadre de ses activités visant à rendre plus réactive, plus efficiente et plus efficace la Plateforme exclusive d'apprentissage en ligne pour le renforcement des capacités, le secrétariat a élaboré et lancé sept nouveaux cours de formation en ligne traitant plusieurs sujets importants relatifs à la mise en œuvre de la Convention, notamment la structure et le fonctionnement des principaux organes. Les nouveaux cours proposés traitent des sujets suivants :

- Présentation de la Convention ;
- Présentation de l'Organisation des Nations Unies ;
- Structure, fonctions et rôle du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC) ;
- Structure, fonctions et rôle du Comité de la science et de la technologie (CST) ;
- Notification ;
- Sécheresse pour débutants ;
- Les jeunes, les terres et les objectifs de développement durable.

18. Certains de ces cours s'adressent spécialement aux parties prenantes à la Convention, mais ils sont tous librement accessibles et peuvent être suivis par le grand public. Lors de l'élaboration de ces cours, une grande attention a été accordée à la question du renforcement ciblé des capacités pour favoriser une mise en œuvre de la Convention tenant compte de la dimension du genre et porteuse de transformation, le cas échéant. Cela se voit clairement, par exemple, dans les cours sur la sécheresse et sur les jeunes, les terres et les objectifs de développement durable. Le secrétariat a maintenant entrepris de traduire en français et en espagnol ses cours offerts sur la Plateforme. Cela permettra, entre autres, une plus grande participation du monde francophone et hispanophone.

#### **10. Renforcement ciblé des capacités à faire face aux tempêtes de sable et de poussière**

19. Guidé par la décision 25/COP.14, le secrétariat a contribué au renforcement des capacités des Parties touchées à faire face aux tempêtes de sable et de poussière : a) en parachevant et publiant le Recueil sur les tempêtes de sable et de poussière : informations et orientations concernant l'évaluation et la gestion des risques ; b) en perfectionnant la carte de base des zones d'origine des tempêtes de sable et de poussière dans le monde ; c) en mettant au point, en collaboration avec les entités, institutions et partenaires compétents des Nations Unies, une panoplie d'outils d'aide à la décision. Des informations complémentaires sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ces mesures figurent dans le document ICCD/COP(15)/16.

#### **11. Programme de sensibilisation pour un renforcement ciblé des capacités pendant la pandémie de COVID-19**

20. En raison de la pandémie de COVID-19, qui a de fait interrompu toutes les activités de renforcement des capacités en face à face, le secrétariat a organisé une série de webinaires

visant à fournir des informations, des formations et des compétences ainsi qu'à sensibiliser à l'importance du renforcement des capacités pour mettre en œuvre la Convention de manière efficace, y compris plusieurs webinaires sur les métiers de la terre pour les jeunes, un webinaire mondial sur la relation entre pauvreté, économie et climat, et une table ronde sous-régionale sur la terre, les objectifs de développement durable et le développement futur des Caraïbes<sup>5</sup>.

21. Lors de l'organisation et la tenue de ces manifestations, le secrétariat a pris grand soin de s'acquitter de son mandat, à savoir poursuivre le renforcement ciblé des capacités pour favoriser une mise en œuvre de la Convention tenant compte de la dimension du genre et porteuse de transformation. Des efforts particuliers ont ainsi été déployés pour s'assurer de la présence de femmes parmi les intervenants et d'une large participation des femmes.

22. Une série d'autres activités continuent d'être organisées dans le cadre du programme de sensibilisation du secrétariat, compte tenu des limitations imposées par la pandémie de COVID-19. Il s'agit notamment de débats en ligne, d'interventions dans les médias sociaux, de partenariats avec des organisations de la société civile et d'une collaboration avec des universités pour fournir des conseils à des étudiants en master et en doctorat.

## **B. Aider les Parties à parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres**

23. Malgré les difficultés suscitées par la pandémie de COVID-19 en ce qui concerne la possibilité d'organiser les ateliers de formation et de renforcement des capacités en face à face prévus, et outre les activités de renforcement des capacités mentionnées dans le document ICCD/CRIC(19)/2, le Mécanisme mondial et le secrétariat continuent d'aider les pays à atteindre la NDT au moyen des activités suivantes :

a) Le Programme de définition de cibles de NDT, qui offre aux pays participants et aux parties prenantes concernées des possibilités de formation et de partage des connaissances sur ses éléments constitutifs (à savoir optimisation, évaluation, fixation d'objectifs volontaires et mesures associées, et réalisation de la NDT) ;

b) L'appui fourni pour la mise au point de projets et programmes de NDT porteurs de transformation en vue de l'établissement d'études préliminaires sur lesdits projets qui soient conformes aux exigences de la source de financement visée. Ce processus implique le développement des capacités des parties prenantes nationales afin de s'assurer qu'elles comprennent et respectent les conditions minimales prescrites par les institutions de financement. Des consultants experts nationaux et internationaux sont engagés pour aider les pays Parties à satisfaire aux exigences techniques et qualitatives. Dans ce contexte, de nombreux ateliers consultatifs sont également organisés pour s'assurer que les projets proposés répondent aux besoins à l'échelle appropriée et qu'il existe une appropriation locale des interventions proposées.

24. Les activités pertinentes de renforcement des capacités et de formation soutenues à cet égard comprennent :

a) L'organisation de webinaires et de réunions techniques au niveau national et sur des sujets précis afin de renforcer les capacités nécessaires des équipes d'exécution nationales du Programme de définition de cibles de NDT dans le cadre de processus nationaux en cours, par exemple ceux des pays suivants : Barbade, Botswana, Dominique, Guatemala, Honduras, Tadjikistan, Turkménistan et Tunisie ;

b) L'organisation de sessions de formation et de réunions techniques sous forme de webinaires avec les pays Parties et les partenaires techniques et financiers pour soutenir la formulation de projets et programmes de NDT porteurs de transformation, par exemple ceux des pays suivants : Bénin, Grenade, Honduras, Mali, Panama, Pérou, République dominicaine et Venezuela (République bolivarienne du), ou encore la proposition

<sup>5</sup> COVID-19, Land and the Future of the Caribbean (La COVID-19, la terre et l'avenir des Caraïbes), <https://knowledge.unccd.int/cbm/when-we-went-caribbean>.

sous-régionale des PEID des Caraïbes, la proposition multipays de la Commission du bassin du Zambèze, le Programme de renforcement de la résilience au Sahel ;

c) Maintenance du site Web du Programme de définition de cibles de NDT<sup>6</sup> et des pages Web pertinentes du Pôle de connaissances de la Convention<sup>7</sup>, permettant ainsi l'accès aux documents d'orientation technique pertinents et aux rapports nationaux finaux des projets et programmes de NDT porteurs de transformation ainsi qu'aux engagements nationaux connexes en vue d'atteindre la NDT.

25. Ces activités de renforcement ciblé des capacités ont permis aux pays de continuer à mener à bien leurs processus volontaire de définition de cibles de NDT et de progresser dans l'élaboration de projets et programmes de NDT porteurs de transformation en collaboration avec les partenaires techniques et financiers concernés, conformément aux progrès accomplis tels qu'indiqués de manière plus détaillée dans le document ICCD/CRIC(20)/5. D'autres manifestations nationales ou régionales de formation et de renforcement des capacités sont envisagées pour 2022 (y compris des options potentielles en marge de la quinzième session de la Conférence des Parties). Ces manifestations seraient organisées en face à face, virtuellement ou sous une forme hybride, en fonction des possibilités offertes par l'évolution de la pandémie de COVID-19.

### **C. Poursuite du renforcement ciblé des capacités pour favoriser une mise en œuvre de la Convention qui tienne compte de la dimension du genre et qui soit porteuse de transformation**

26. Au cours de la période considérée, le secrétariat et le Mécanisme mondial ont entrepris de nombreuses activités de renforcement des capacités afin de faciliter une mise en œuvre de la Convention qui tienne compte de la dimension du genre et soit porteuse de transformation. Certaines de ces activités sont décrites de manière détaillée aux paragraphes 8, 10, 11, 12, 14, 15, 18 et 21 du présent rapport. En outre, le secrétariat a déployé des efforts très réfléchis dans d'autres domaines, notamment les suivants :

- Recruter davantage de personnel féminin en général, y compris aux postes de direction et en tant que consultantes ;
- Promouvoir fermement la participation des femmes en tant qu'intervenantes dans les webinaires et les tables rondes ;
- Mettre au point une formation spéciale axée sur les questions de sensibilité à la dimension du genre.

27. Outre celles qui sont énumérées ci-dessus, le secrétariat et le Mécanisme mondial ont entrepris plusieurs autres activités dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour s'acquitter de leurs mandats respectifs en ce qui concerne la poursuite du renforcement ciblé des capacités pour favoriser une mise en œuvre de la Convention tenant compte de la dimension du genre et porteuse de transformation. Ces activités additionnelles sont décrites en détail dans le document ICCD/COP(15)/17.

### **D. Facilitation de la mise au point de supports de formation pour les journalistes ainsi que la recherche et la mise à disposition de formateurs**

28. Le secrétariat a organisé une formation pour les journalistes en Asie centrale destinée aux médias russophones et a tenu des séances d'information pour les journalistes internationaux. Ces formations organisées en Asie centrale ont permis d'obtenir des informations sur les risques de sécheresse dans la région et sur les initiatives internationales visant à soutenir les mesures nationales de lutte contre la sécheresse, et de recenser les sujets intéressants les journalistes de la région. Compte tenu de cette expérience, une autre formation est prévue avant le lancement du rapport régional sur l'Europe centrale et orientale, en amont

<sup>6</sup> <https://www.unccd.int/actions/ldn-target-setting-programme>.

<sup>7</sup> <https://knowledge.unccd.int/home/country-information/countries-with-voluntary-ldn-targets>.



de la quinzième session de la Conférence des Parties. Au moment de la rédaction du présent rapport, les préparatifs de la formation destinée aux journalistes de la région des pays arabes étaient à un stade avancé et devaient avoir lieu peu avant la quinzième session de la Conférence. Les supports de formation destinés aux journalistes des deux régions ainsi que d'autres régions seront élaborés – avec l'aide d'experts en médias de ces régions – avant la quinzième session.

29. Une méthode ciblée a été utilisée pour sélectionner les journalistes en vue de leur participation aux formations. Environ 70 journalistes de la région d'Asie centrale ont été retenus ; il s'agit de journalistes qui écrivent régulièrement sur les questions environnementales sur différentes plateformes, y compris dans des médias indépendants ciblant les organisations non gouvernementales. Plus de 50 de ces journalistes ont été invités à suivre la formation, mais seuls quelques-uns y ont participé. La session interactive a été particulièrement utile pour cerner les questions qui intéressent les journalistes et pour montrer la nécessité d'une formation plus adaptée pour les journalistes de la région, qui tiennent compte des besoins des nouveaux rédacteurs (jeunes journalistes), des autres journalistes de la région spécialisés dans l'environnement et des journalistes internationaux qui traitent des questions environnementales de la région.

30. Les activités de formation organisées par le secrétariat de la Convention à l'intention des médias sont menées en amont d'activités importantes, par exemple le lancement d'une publication majeure, les Journées mondiales de la lutte contre la désertification et la sécheresse ou les manifestations officielles liées à la Convention. Cela permet de s'assurer que l'objectif de la formation est conforme aux besoins immédiats des journalistes et des organes d'information et que les ressources médiatiques limitées du secrétariat de la Convention sont utilisées de manière efficace pour accroître sa propre visibilité et celle des questions dont il est chargé. Deux difficultés principales découlent de cette démarche. La première est que la diffusion des questions relevant de la Convention est inégale et qu'elle est dictée par les cycles de l'actualité. Par exemple, davantage de journalistes ont manifesté leur intérêt pour traiter des questions relatives aux terres liées au changement climatique et à la conservation de la biodiversité, à savoir la restauration des terres, la sécheresse et la Grande Muraille verte.

31. La seconde difficulté est qu'il est certes essentiel de saisir ces occasions de partage et de sensibilisation, mais que cela ne suffit pas pour obtenir l'appui et les capacités dont les Parties ont besoin pour mettre en œuvre la Convention. À long terme, cela aurait des conséquences indésirables, notamment celle que soient laissées de côté des questions telles que le régime foncier, l'égalité des sexes et la diffusion de notions essentielles de la Convention telles que la neutralité en matière de dégradation des terres. Il est nécessaire d'adopter une démarche qui renforce les capacités des journalistes actifs dans les médias traditionnels et sociaux au cours de cette Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030). Cette formation plus structurée pourrait se concentrer dans un premier temps sur les principaux programmes de la Convention, puis sur des plans d'activités plus axés sur le renforcement des capacités.

## **E. Organisation de formations sur la Boîte à outils sur la sécheresse**

32. Le secrétariat, en collaboration avec la FAO et le Centre de collaboration sur l'eau et l'environnement du PNUE et de l'Institut hydraulique danois (DHI), a organisé une série de webinaires pour familiariser les parties prenantes avec la Boîte à outils interactive sur la sécheresse afin d'aider les pays à élaborer et mettre en œuvre des plans nationaux de lutte contre la sécheresse et à adopter des stratégies anticipatrices de gestion de la sécheresse.

33. Dans le cadre de l'initiative de la FAO intitulée Construire mieux pour l'avenir<sup>8</sup>, le secrétariat a contribué à la formation dans des cours dispensés par voie électronique (octobre 2020-juillet 2021) en mettant l'accent sur la Boîte à outils sur la sécheresse et ses caractéristiques fonctionnelles.

<sup>8</sup> <https://www.fao.org/land-water/overview/bfb/en/>.

34. Dans le cadre des activités relevant de la Convention en Asie centrale mentionnées au paragraphe 28 ci-dessus, le secrétariat, en collaboration avec le Centre régional pour l'environnement de l'Asie centrale et des partenaires, a organisé des sessions de formation dans l'objectif d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies de réduction des risques de sécheresse dans la région.

35. Dans le cadre d'un projet de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)<sup>9</sup>, le secrétariat, en collaboration avec la FAO, le PNUE et le DHI, a organisé une formation en ligne sur la Boîte à outils sur la sécheresse, donnant un aperçu des outils et mesures novateurs permettant une gestion efficace des risques de sécheresse, notamment les systèmes de surveillance et d'alerte précoce, les évaluations de la vulnérabilité et les mesures d'atténuation des risques, l'accent étant mis sur la région de la SADC.

36. Le secrétariat de la Convention a coorganisé un atelier de formation en ligne sur l'élaboration de plans et de politiques nationaux de lutte contre la sécheresse dans les régions méridionales d'Amérique du Sud, organisé par le Système d'information sur la sécheresse en Amérique du Sud méridionale. Cet atelier s'est tenu les 23 et 24 novembre 2020.

### III. Partenariats d'aide au renforcement des capacités

#### A. Promouvoir les partenariats afin de développer un renforcement ciblé des capacités

37. Au paragraphe 1 a) de la décision 2/COP.14, les Parties ont demandé au secrétariat, dans la limite des ressources disponibles, de consolider et d'approfondir encore les partenariats, tant formels qu'informels, pour favoriser davantage le processus de renforcement des capacités de la Convention. En exécution de ce mandat, le secrétariat poursuit ses initiatives ambitieuses visant à établir des partenariats susceptibles d'appuyer tous les aspects du processus de développement des capacités.

##### 1. Partenariats formels

38. Pendant la rédaction du présent rapport, le secrétariat a maintenu et, dans certains cas, élargi les partenariats formels existants qui facilitent le renforcement des capacités sous une forme ou une autre. Ces partenariats comprennent ceux avec les Gouvernements de la République de Corée et de la Turquie, dans les cadres respectifs de l'initiative de Changwon et de l'initiative d'Ankara ; le Fonds pour l'environnement mondial ; la Communauté des Caraïbes ; le Centre international de formation européenne ; et l'Agence japonaise de coopération internationale. Le secrétariat collabore également avec le Groupe mixte de liaison des trois Conventions de Rio, et joue un rôle majeur dans l'élaboration d'un programme commun de renforcement des capacités.

39. Dans l'intention d'établir davantage de partenariats au niveau sous-régional, le secrétariat continue de déployer des efforts concertés pour signer des accords formels avec les organisations intergouvernementales sous-régionales compétentes. À cet égard, un travail initial a été effectué et se poursuit avec plusieurs organismes, dont la SADC et le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS). Ces activités sont en cours et s'intensifieront considérablement avec le temps. Toutefois, le secrétariat a constaté que mettre en place ces partenariats et s'assurer qu'ils produisent des résultats concrets demandait beaucoup de temps et d'efforts, ainsi que des ressources et un engagement de la part des partenaires visés.

40. Le secrétariat cherche actuellement à établir un accord formel avec la ville de Bonn pour accueillir conjointement la conférence internationale des universités. Il est prévu que cette série de conférences aborde, entre autres, la question de l'inscription de la gestion durable des terres en tant que matière à part entière dans les programmes d'universités du monde entier. La ville de Bonn a montré un grand intérêt pour cette idée, mais les deux parties

<sup>9</sup> <https://www.unccd.int/news-events/regional-project-drought-risk-management-southern-africa-launched>.

ont convenu qu'en raison de la pandémie qui sévissait, la première édition de ces conférences devait être reportée à une date ultérieure.

## 2. Partenariats informels

41. Le secrétariat a bien mieux réussi à maintenir ou à créer de nouveaux partenariats informels pour soutenir le processus de renforcement des capacités. Pendant la période considérée, tous les partenariats informels de longue date, y compris ceux établis avec DesertNet International, le Réseau des jeunes des Caraïbes pour l'environnement et plusieurs universités, dont l'Université de Wageningen et l'Université de Cologne, ont continué d'être fructueux. Ces partenariats informels sont moins difficiles à maintenir et à entretenir, et offrent plus de souplesse.

42. Ces partenariats informels à court terme, c'est-à-dire ceux établis pour faciliter une activité, un programme ou un projet particuliers, ont été très utiles pour faciliter le renforcement des capacités. Au cours de la période considérée, le secrétariat a fait un large usage de ce type de partenariats, en organisant des webinaires, des tables rondes, des conférences et des formations. Ces partenariats ont été établis avec des écoles, des universités, des organisations de la société civile, des stations de radio, des canaux d'information sur Internet, des journaux et des organisations communautaires. Parmi les activités réalisées, on peut citer les suivantes :

- a) Quatre webinaires (trois sous-régionaux et un mondial) à l'intention des jeunes sur les métiers de la terre ;
- b) Une table ronde sur la terre et le développement durable des pays des Caraïbes, qui a débouché sur d'autres activités de renforcement des capacités, notamment des stages pour de jeunes diplômés des PEID des Caraïbes ;
- c) Un webinaire mondial sur la relation entre pauvreté, économie et climat ;
- d) Plusieurs sessions de renforcement des capacités avec différentes organisations de la société civile telles que Migrafrica ;
- e) Le projet « Les enfants et la Convention » ;
- f) Le projet « Les femmes et la Convention au fil des ans ».

## B. Partenariats avec des réseaux de médias et d'autres entités en vue de faciliter l'élaboration de supports de formation pour les journalistes ainsi que la recherche et la mise à disposition de formateurs

43. La Convention a travaillé en partenariat avec le Global Strategic Communications Council (GSCC), basé à Washington, pour élaborer des supports de formation destinés à la campagne d'information mondiale sur la Grande Muraille verte. Ces documents donnaient un aperçu du projet, de son état d'avancement, de ses lacunes et de ses nombreux avantages. Ce partenariat a permis au secrétariat de la Convention d'améliorer sa méthode de sélection d'interlocuteurs et d'accélérer la prise de contact avec eux. Il a également permis de travailler avec un réseau mondial de plus de 1 000 journalistes indépendants traitant des changements climatiques, susceptibles de rendre compte des questions connexes liées aux terres.

44. Le secrétariat de la Convention a également travaillé en partenariat avec Deutsche Welle Africa de manière mutuellement bénéfique. Deutsche Welle a pu accéder aux Ambassadeurs des zones arides et aux hauts responsables des organes de la Convention pour des entretiens et des manifestations attrayantes pour son public jeune. Par exemple, le webinaire sur l'Afrique a été diffusé en direct sur la page Facebook de la Deutsche Welle et a été suivi par plus de 1 000 internautes. En quelques jours, il a été vu par plus de 3 000 personnes. En retour, la Deutsche Welle a annoncé les webinaires sur ses plateformes de médias sociaux, a facilité certaines manifestations et a ensuite publié des articles sur ces dernières.

45. Le secrétariat de la Convention a également travaillé en partenariat avec l'organisation Blossom afin de développer la formation et des supports médiatiques à l'intention des médias

de langue arabe et pour ses manifestations mondiales à l'intention des médias. Cette activité, qui est en cours, fournit des indications sur les moyens, nouveaux et de plus haut niveau, de mobilisation des médias que le secrétariat doit envisager afin d'accroître la visibilité de ses activités à l'échelle mondiale.

46. Les partenariats évoqués ci-dessus sont représentatifs des principaux modèles de partenariat pour le secrétariat : i) avec des organes d'information à but non lucratif, par exemple le GSCC ; ii) avec des organes d'information, telle la Deutsche Welle ; et iii) avec des entreprises privées. Chacun de ces types présente des points forts et des points faibles ainsi que des coûts et des avantages qui doivent être pris en compte dans le choix des futurs partenaires.

### **C. Partenariats et collaborations en matière de renforcement des capacités en vue de contribuer à atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres, l'accent étant mis sur le suivi et sur l'élaboration de projets et programmes porteurs de transformation**

47. L'Interface science-politique, avec le concours du secrétariat, a collaboré avec le Groupe technique intergouvernemental sur les sols du Partenariat mondial sur les sols de la FAO dans le cadre de deux importantes activités de renforcement des capacités : 1) l'organisation conjointe de symposiums mondiaux sur la biodiversité des sols et les sols affectés par le sel ; et 2) l'examen scientifique des rapports traitant des principaux obstacles auxquels se heurtent les Parties dans leurs initiatives visant à atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres, y compris : a) les techniques de recarbonisation des sols ; b) l'élaboration d'un protocole de mesure, de suivi, de notification et de vérification du carbone organique des sols dans les zones agricoles ; et c) les caractéristiques techniques pour l'élaboration de cartes nationales des zones potentielles de stockage de carbone organique dans les sols<sup>10</sup>.

48. Le secrétariat a collaboré avec le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à trois initiatives de sensibilisation au renforcement des capacités : 1) le dialogue tenu à la cinquante-deuxième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur la relation entre les terres et l'adaptation aux changements climatiques ; 2) le dialogue structuré d'experts à l'occasion du deuxième examen périodique du caractère adéquat de l'objectif global à long terme et des progrès accomplis dans sa réalisation, qui a mis l'accent sur les interactions entre les changements climatiques et la désertification et la dégradation des terres, y compris leurs effets combinés sur les écosystèmes naturels et sur la sécurité alimentaire ; et 3) l'atelier sur la gestion durable des terres et de l'eau organisé par l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture, y compris les stratégies de gestion intégrée des bassins versants, en vue d'assurer la sécurité alimentaire, qui était axé sur la gestion durable des terres aux fins de la sécurité alimentaire et sur l'agriculture durable au moyen de mesures d'intervention visant à la neutralité en matière de dégradation des terres.

49. Le secrétariat a collaboré avec l'École des cadres du système des Nations Unies à deux initiatives de renforcement des capacités : 1) l'élaboration et la diffusion d'un module de cours en ligne sur le rôle central des terres dans le cadre d'une stratégie globale intégrée en matière de changements climatiques et de développement durable ; et 2) un cours de master en développement international dispensé par l'IE<sup>11</sup> School of Global and Public Affairs, portant sur la manière dont la concurrence pour des ressources en terres limitées peut favoriser ou entraver la réalisation des objectifs de développement durable.

50. Le secrétariat a renforcé sa collaboration avec le Groupe sur l'observation de la Terre (GEO), partenariat réunissant plus de 100 gouvernements nationaux et plus de 100 organisations qui envisage un avenir dans lequel des décisions et mesures bénéficiant à l'ensemble de l'humanité sont éclairées par des observations de la Terre coordonnées, complètes et continues. Grâce à l'Initiative pour la neutralité en matière de dégradation des

<sup>10</sup> On trouvera de plus amples informations sur ce partenariat dans le document ICCD/COP(15)/CST/4.

<sup>11</sup> Instituto de Empresa.

terres mise en œuvre par le Groupe, les progrès réalisés dans l'élaboration de normes minimales de qualité des données, l'interopérabilité des outils d'analyse et la conception modulaire des programmes d'enseignement ont contribué aux activités mondiales visant à développer et à promouvoir les capacités de mesure et de cartographie des terres dégradées et à favoriser la réalisation de la neutralité en matière de dégradation des terres.

#### **D. Favoriser la collaboration dans les activités de renforcement des capacités en matière d'atténuation des effets de la sécheresse en s'appuyant sur les partenariats existants et en établissant de nouveaux**

51. Dans le contexte du partenariat du Cadre mondial contre la pénurie d'eau dans l'agriculture<sup>12</sup> dirigé par la FAO, le secrétariat a publié un document intitulé « Thinking ahead: Drought resilience and COVID-19 » (Penser à demain : la résilience à la sécheresse et la COVID-19)<sup>13</sup> et a organisé une manifestation lors de la Semaine mondiale de l'eau de 2021 sur le thème « Integrated drought resilience in a changing climate » (Résilience intégrée à la sécheresse dans un climat en évolution)<sup>14</sup>.

52. Le secrétariat a collaboré avec la Banque mondiale en contribuant à un rapport intitulé « EPIC Response: Innovative Governance for Flood and Drought Risk Management » (Une réaction EPIC (Enable, Plan, Invest, Control) : Du nouveau dans la gouvernance pour la gestion des risques d'inondation et de sécheresse)<sup>15</sup> et a coorganisé lors de la Semaine mondiale de l'eau, à Stockholm, une session intitulée « Integrating Against Drought – the Southern Africa Drought Resilience Initiative » (L'intégration contre la sécheresse – L'Initiative pour la résilience à la sécheresse en Afrique australe), tenue le 26 août 2021<sup>16</sup>.

53. Le secrétariat a corédigé le rapport spécial 2021 sur la sécheresse, dans le cadre de la série de rapports intitulés « Réduction des risques de catastrophe : bilan mondial » publiés par le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR).

### **IV. Innovations visant à favoriser un renforcement des capacités présentant un bon rapport coût-efficacité**

#### **A. Élaboration et promotion de méthodes novatrices visant à faciliter le renforcement des capacités**

54. Alors que la pandémie continue de sévir dans le monde, le secrétariat est contraint de trouver des moyens nouveaux et novateurs de remplir son mandat, qui consiste à faciliter la mise en œuvre de la Convention dans tous les domaines, y compris le développement des capacités. Au cours de la période considérée, il a mis au point plusieurs activités et programmes novateurs tels que le projet « Les enfants et la Convention » (voir par. 9) et le projet « Les femmes et la Convention au fil des ans » (voir par. 8), ainsi que les stages spécialement destinés aux PMA et PEID (voir par. 11 ci-dessus).

55. Le secrétariat a amorcé la mise en place du Centre d'innovation. Le Centre jouera notamment un rôle de plateforme sur laquelle toutes les innovations dans le domaine de la gestion durable des terres pourront être présentées aux Parties, aux autres parties prenantes à la Convention et au grand public. Dans cette phase initiale, le Centre s'attachera à :

<sup>12</sup> <https://www.fao.org/land-water/overview/wasag/en/>.

<sup>13</sup> <https://www.unccd.int/publications/thinking-ahead-drought-resilience-and-covid-19-wasag-working-group-drought>.

<sup>14</sup> <https://www.youtube.com/watch?v=kJH7gacsZyk>.

<sup>15</sup> <https://www.worldbank.org/en/topic/water/publication/an-epic-response-innovative-governance-for-flood-and-drought-risk-management>.

<sup>16</sup> <https://www.worldwaterweek.org/event/9618-integrating-against-drought---the-southern-africa-drought-resilience-initiative>.

a) Rassembler en un lieu unique les informations sur toutes les innovations dans le domaine de la gestion durable des terres, notamment en matière de technologie, de financement, de politiques et de pratiques agricoles et forestières, permettant ainsi aux parties prenantes à la Convention et au grand public d'y accéder rapidement et facilement ;

b) Fournir une instance accueillant une communauté de pratique, où les Parties et les autres parties prenantes puissent partager des informations sur les pratiques optimales en matière d'innovations dans le domaine de la gestion durable des terres ;

c) Offrir un espace où les innovateurs puissent présenter leurs innovations en matière de gestion durable des terres et où ceux qui recherchent des innovations puissent les trouver.

56. Outre cette nouveauté, le secrétariat élabore d'autres stratégies novatrices pour s'acquitter de son mandat de manière encore plus efficace et plus efficiente, portant son attention sur tous ses domaines de travail dans lesquels des innovations peuvent avoir des répercussions positives. Parmi les méthodes novatrices de renforcement des capacités utilisées pendant la période concernée, on peut citer les suivantes :

- Création du programme spécial de stages pour jeunes diplômés originaires des PMA et des PEID ;
- Lancement de la mise en place d'un musée virtuel de la Convention ;
- Projet « Les enfants et la Convention » ;
- Projet « Les femmes et la Convention au fil des ans » ;
- Conception du programme spécial de mentorat à l'intention des jeunes diplômés originaires des PMA et des PEID. Ce programme n'a été que partiellement mis en œuvre (voir par. 13 ci-dessus) ;
- Conception de la série de conférences universitaires internationales coorganisée par la ville de Bonn et le secrétariat de la Convention ;
- Élaboration d'un programme mondial de stages à distance pour former et préparer des jeunes diplômés du monde entier ;
- Utilisation de différentes méthodes d'élaboration de webinaires, y compris des tables rondes et des débats d'experts ;
- Utilisation de nouvelles méthodes de conception et de réalisation de cours d'apprentissage en ligne.

## **B. Poursuite de l'élaboration de la Plateforme pour le renforcement des capacités et de la Plateforme exclusive d'apprentissage en ligne**

57. La Plateforme pour le renforcement des capacités reste un outil important utilisé par le secrétariat pour donner accès aux possibilités de renforcement des capacités offertes dans le monde entier dans tous les domaines de la gestion durable des terres. Grâce à l'ajout du russe, la Plateforme fonctionne désormais dans quatre des langues de l'ONU, et ainsi :

- a) Propose quotidiennement des opportunités en langue russe ;
- b) Propose en permanence des stages aux jeunes diplômés russophones ;
- c) Élargit sa clientèle et offre davantage de services aux parties prenantes russophones.

58. Le secrétariat a tiré parti de la pandémie de COVID-19 pour concevoir de nombreuses autres activités en ligne afin d'élargir l'utilisation et la clientèle de la Plateforme. À cet égard, une série de manifestations utilisant la Plateforme et accroissant son audience ont été organisées, parmi lesquelles on peut notamment citer :

- Un concours mondial de rédaction ;
- Un concours d'affiches pour les enfants ;

- La visite d'écoles du monde entier pour présenter aux jeunes la Convention et les questions liées à la gestion durable des terres ;
- Une série de webinaires, de débats d'experts en ligne et de tables rondes ;
- Des échanges très efficaces sur les médias sociaux à l'échelle mondiale ;
- Un programme mondial de stages à distance.

59. Une évolution importante de la Plateforme exclusive d'apprentissage en ligne a été l'augmentation du nombre de cours d'apprentissage en ligne élaborés et proposés par le secrétariat. Ces cours sont décrits en détail au paragraphe 17 ci-dessus<sup>17</sup>. Ils sont en cours de traduction en français et en espagnol. Ce processus ne se déroule pas aussi rapidement que l'espérait le secrétariat, et des mesures sont désormais en place pour l'accélérer. Il est prévu de traduire ces cours en russe, mais ce projet n'en est qu'à ses débuts.

60. La Plateforme exclusive d'apprentissage en ligne peut être utilisée pour proposer des cours concernant la gestion durable des terres et d'autres questions touchant à la mise en œuvre de la Convention élaborés par d'autres personnes ou entités. Au cours de la période considérée, plusieurs organisations, dont la FAO et la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, ont utilisé cette possibilité. Cependant, les organisations de la société civile et les autres entités non gouvernementales n'ont guère mis à profit cette opportunité pour proposer leurs cours.

## V. Conclusions et recommandations

### A. Conclusions

61. **Le secrétariat et le Mécanisme mondial, ayant redoublé d'efforts et accompli un travail considérable pour faciliter le renforcement des capacités, ont tiré plusieurs conclusions importantes à ce sujet. Ces conclusions sont axées sur les aspects du présent rapport qui mettent en évidence les succès obtenus, les défis à relever et les possibilités de faire progresser le processus de renforcement des capacités conformément à la vision du Cadre stratégique de la Convention (2018-2030) et à sa contribution à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. En conséquence, la Conférence des Parties pourrait souhaiter se pencher sur les conclusions suivantes :**

a) **L'expansion de la Plateforme pour le renforcement des capacités est louable et doit se poursuivre, notamment son évolution en ce qui concerne l'utilisation d'autres langues de l'ONU. Toutefois, des efforts supplémentaires doivent encore être consentis pour élargir sa clientèle. Les Parties, les organisations de la société civile et les autres parties prenantes doivent utiliser les possibilités offertes par la Plateforme, notamment pour publier leurs offres de cours ;**

b) **L'offre de nouveaux cours d'apprentissage en ligne et leur traduction en langues française et espagnole sont des étapes bienvenues dans la réalisation de la Plateforme exclusive d'apprentissage en ligne et doivent être poursuivies. Les Parties, les organisations de la société civile, les universités et les autres parties prenantes doivent utiliser davantage cet outil, notamment en proposant leurs propres cours ;**

c) **Des résultats appréciables ont été obtenus en matière de renforcement des capacités pour favoriser une mise en œuvre de la Convention tenant compte de la dimension du genre et porteuse de transformation. Toutefois, en raison de la pandémie de COVID-19, la plupart des formations se sont déroulées de manière virtuelle. En outre, toutes les parties prenantes à la Convention n'ont pas été concernées par ces activités. Par conséquent, davantage de stratégies doivent être élaborées et mises en œuvre pour améliorer ce dispositif ;**

<sup>17</sup> Plateforme d'apprentissage électronique de la Convention, <https://unccd-capacitybuildingmarketplace.moodle.school>.

d) Les activités de formation des médias à la demande sont efficaces et doivent être poursuivies. En outre, une méthode plus structurée de formation des médias est nécessaire pour diffuser les principes et les priorités du secrétariat de la Convention, non seulement dans le cadre des activités de programme de l'exercice biennal, mais aussi pendant la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030) ;

e) Les Parties et autres parties prenantes travaillant sur le terrain sont des partenaires importants pour l'accès aux ressources en nature nécessaires à la formation, notamment les études de cas, les supports visuels (photographies, séquences filmées, histoires vécues, etc.) ou l'organisation conjointe d'ateliers de formation comprenant des visites sur le terrain en vue de fournir la matière à traiter ;

f) Les partenariats sont essentiels au processus de renforcement et de développement des capacités. Par conséquent, le secrétariat et le Mécanisme mondial doivent redoubler d'efforts pour encourager les Parties à participer bien davantage à ce processus. Les Parties, les organisations de la société civile et les autres parties prenantes doivent redoubler d'efforts pour donner suite aux appels du secrétariat et du Mécanisme à établir des partenariats à l'appui des activités menées ;

g) Les travaux réalisés sur les tempêtes de sable et de poussière sont vivement appréciés. Les Parties et autres parties prenantes concernées doivent être encouragées à faire pleinement usage de ces outils. Le secrétariat doit poursuivre sa coopération avec les Parties, les organisations et les autres parties prenantes concernées afin de mettre au point de nouveaux outils et de favoriser le renforcement des capacités à cet égard ;

h) Les méthodes novatrices adoptées par le secrétariat et le Mécanisme mondial pour faciliter le renforcement et le développement des capacités face aux problèmes posés par la pandémie de COVID-19 doivent être approfondies. En effet, l'innovation doit être au cœur des activités du secrétariat et du Mécanisme afin de garantir une exécution plus efficace de leurs mandats.

## **B. Recommandations**

62. Compte tenu de la teneur du présent rapport et des conclusions qui y sont tirées, les Parties souhaiteront peut-être examiner ces dernières en vue d'élaborer un projet de décision pour examen ultérieur par la Conférence des Parties, sur la base du projet de texte à négocier figurant dans le document ICCD/CRIC(20)/10, qui, conformément au paragraphe 5 de la décision 32/COP.14, regroupe l'ensemble des projets de décision établis pour considération par le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention à sa vingtième session.

---